

Je me soucie également des priorités financières et fiscales du gouvernement. Quand je vois, par exemple, que la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières coûte au Trésor fédéral de 2.4 à 2.5 milliards et que le budget prévoit de faire cadeau d'environ 1.5 milliard aux riches, j'ai du mal à féliciter le gouvernement d'accorder à six provinces la maigre somme de 220 millions. Cela témoigne malheureusement de ses priorités et on comprend pourquoi les citoyens ont de plus en plus l'impression que le gouvernement est prêt à accorder beaucoup d'argent aux riches, qu'il s'agisse de sociétés ou de particuliers, et à se montrer strict et dur vis-à-vis des pauvres et des régions défavorisées.

Cela témoigne également de l'attitude du gouvernement à l'égard des régions pauvres et des économiquement faibles. Cette question me tracasse énormément. Heureusement nous aurons tout le temps de revenir là-dessus au cours de la législature. Les mesures budgétaires ne sont pas encore arrivées jusqu'à nous. Nous serons appelés à réviser la Loi sur la péréquation. Comme je l'ai signalé, cette loi expire le 31 mars 1987. Nous aurons donc toute l'occasion voulue d'y revenir.

Je conclurai donc en recommandant que nous adoptions rapidement ce projet de loi, car les gens de la Nouvelle-Écosse ont appris depuis la Confédération à ramasser toutes les miettes que le gouvernement d'Ottawa veut bien leur laisser, et ils lui en sont même reconnaissants dans une certaine mesure.

Le sénateur Kelly: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, il est de mon devoir de vous informer que si l'honorable sénateur Kelly prend maintenant la parole son intervention aura pour effet de clore le débat sur la motion de deuxième lecture du projet de loi.

Le sénateur Kelly: Je serai bref, honorables sénateurs. Les observations du sénateur Kirby m'ont intéressé, même son allusion à la situation politique actuelle en Ontario, qui est quand même un peu inquiétante et dangereuse. Je crois cependant que nous surmonterons ce problème, car nous avons connu pire.

Pour être plus précis, au sujet de la remarque du sénateur Kirby portant sur les différentes formules utilisées pour les provinces—trois d'entre elles ayant le plancher de 95 p. 100, tandis qu'une deuxième formule s'applique aux autres—je dois dire que je ne comprends pas les réserves de l'honorable sénateur. Sachant qu'il a un doctorat en mathématiques—ce que je trouve très louable—il est naturellement porté à appliquer une formule les yeux fermés plutôt qu'à se demander s'il existe un besoin, s'il est possible d'y répondre et comment les intéressés peuvent discuter de ce genre de chose. Bien entendu, il est beaucoup plus facile d'aller pêcher une formule quelque part, mais très souvent on n'obtient pas ainsi les résultats escomptés.

A propos des montants, l'honorable sénateur a abordé le problème habituel lié à toute la question de la péréquation: il n'y a jamais assez d'argent. Je dois dire que c'est la première fois que je vois le sénateur Kirby manquer un peu de courtoisie. En général, on dit «merci», sans ajouter «enfin, c'est mieux que rien!» Quoi qu'il en soit, je demande de nouveau aux honorables sénateurs d'adopter rapidement ce projet de loi.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2^e fois.)

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Kelly, la 3^e lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

PROJET DE LOI MODIFICATIF—2^e LECTURE

L'honorable William M. Kelly propose: Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2^e fois.

—Honorables sénateurs . . .

Le sénateur Frith: L'honorable sénateur s'occupe de nombreux projets de loi aujourd'hui.

Le sénateur Kelly: C'est à des fins d'entraînement parce que mon leader m'a dit que j'en avais besoin.

Le projet de loi C-24 prévoit la suppression du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et du programme de remplacement du mazout. Le programme d'isolation des résidences a été mis sur pied en 1977 et devait se terminer en 1987. Le projet de loi élimine ce programme au 31 mars 1986.

A l'origine, le programme de remplacement du mazout, qui est entré en vigueur en 1980, devait se terminer en 1990. Le projet de loi y met un terme au 31 mars 1985.

A l'époque où ces programmes ont été créés, la situation était très différente de celle qui existe aujourd'hui. Le choc pétrolier de 1973 avait provoqué une hausse rapide des prix mondiaux du pétrole. En 1977, lors de la mise sur pied du programme d'isolation des résidences, rares étaient les gens qui faisaient isoler leurs maisons, et très peu de consommateurs étaient sensibilisés à la question des économies d'énergie. Le Canada a eu pendant très longtemps, en termes relatifs, des sources d'énergie très bon marché, et il consommait nettement plus, en supposant des conditions climatiques comparables, que les pays d'Europe occidentale, par exemple, où l'énergie coûtait depuis longtemps beaucoup plus cher.

Les maisons canadiennes, surtout les plus anciennes, étaient en général mal isolées, et il n'existait pas de normes pour les travaux d'isolation. Il n'y avait pas non plus d'entreprises spécialisées dans l'isolation thermique ou le calfeutrage.

En 1980, au moment de la mise sur pied du programme de remplacement du mazout, tout le monde estimait que les réserves de pétrole étaient en train de diminuer et que le prix du pétrole grimperait rapidement dans les années 80. Sauf erreur de ma part, certains prédisaient même que le pétrole pourrait coûter \$90 le baril dès 1990, son prix étant passé rapidement à \$6, puis à \$12 pour atteindre environ \$25 à l'époque.

Aujourd'hui, la situation est tout à fait différente. Les consommateurs sont bien plus conscients des avantages des économies d'énergie, sur le plan des coûts de chauffage et du